

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR DES SCIENCES DE SANTE SEANCE PLENIERE DU 16 OCTOBRE 2018

Les membres du conseil se réunissent en séance plénière le **mardi 16 octobre 2018, à 17h15 en salle R01** Ferdinand Cabanne, sous la présidence du Professeur M. MAYNADIÉ.

**Membres présents :**

**Collège A :** Mmes Laurence Duvillard, Patricia Fauque  
MM Marc Maynadié, Pablo Ortega-Deballon, Jean-Marie Heydel

**Collège B :** Mmes Christelle Basset, Maéva Wendremaire  
MM Didier Carnet, Bertrand Collin

**Collège P :** M Philip Bielefeld

**Etudiants circonscription médecine :** Mme Anne-Laure Mutin  
M Maxime Binet, Gauthier Toutain

**Etudiants circonscription pharmacie :** Mmes Théoline Fèvre, Elodie Marivet-Muggeo

**Etudiants circonscription maïeutique :**

**Collège BIATSS :** Mme Claire Genelot

**Personnalités Extérieures :** Mmes Françoise Jandin, Françoise Tenenbaum, Martine Duban, Géraldine Lucchi  
M. Jean-François Gérard-Varet

**Invités à titre consultatif :** Mmes M.C. Busson, Christine Tournay-Dupont, Catherine Vergely  
MM Jean-Noël Beis, Claude-Henri Cunit

**Membres excusés :** Mmes Catherine Creuzot-Garcher, Carine Henriot, Christine Marie, Justine Guichard,  
Laura Schill, Camille Dubois, Christel Thauvin, Marie-Claude Brindisi  
MM Alexandre Cochet, Eric Lesniewska, Benjamin Bouillet, Denis Genelot, Thomas Debief, Hervé Devilliers

**Absents:**

Mmes Marjolaine Georges, Pauline Robart, Céline Krattli, Florie Sullerot, Nina Cuaz, Anne-Lucie Boulanger,  
Véronique Charvolin  
MM Frédéric Lirussi, Simon Winling, Matthieu Lhoumeau, Philippe Genne, Thierry Moulin

**Pouvoirs :**

Eric Lesniewska à Jean-Marie Heydel, Benjamin Bouillet à Didier Carnet, Marie-Claude Brindisi à Didier Carnet, Denis Genelot à Claire Genelot, Christel Thauvin à Marc Maynadié

## ORDRE DU JOUR

- I- Approbation du Compte-rendu du Conseil d'UFR du 18 septembre 2018**
- II- Informations Générales**
  - Élections Conseil professionnel
  - Divers
- III- Cinquantenaire**
  - Choix du lauréat du concours
  - Présentation du programme
- IV- Finances**
  - Tarifs rectificatifs AgroSup
  - Appels à projets pédagogiques Médecine Pharmacie
  - Divers
- V- UMDPCS**
- VI- Scolarité**
  - Validation du compte-rendu du Comité Pédagogique Médecine du 09 octobre 2018
  - Validation du compte-rendu du Comité Pédagogique Pharmacie du 12 juillet 2018
- VII- Transformation du système de Santé : débat sur la PACES**
- VIII- Commission de déontologie**
- IX- Commission de la Recherche**
- X- Questions diverses**
  - Désignation d'invités permanents au Conseil pour les IFSI et l'IFMK

Le Doyen ouvre la séance à 17h15

## I – Approbation du compte-rendu du 18 septembre 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## II – Informations générales

### 1- *ECNi*

Dijon a gagné 9 places dans la procédure nationale de choix. Cette progression remarquable nous a valu un encart dans la magazine What's up Doc.

### 2- *Infirmier en Pratiques Avancées.*

Un master d'infirmier en pratiques avancées a été créé par le décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018.

Il s'agit d'une profession intermédiaire entre infirmier et médecin, dotée de connaissances cliniques approfondies et de nouvelles responsabilités. Il répond à l'impératif de s'adapter aux besoins de santé et de répondre aux problèmes d'accès aux soins. Trois domaines sont particulièrement concernés : les pathologies chroniques (diabète, insuffisance respiratoire par exemple), l'oncologie et l'onco-hématologie, les maladies rénales chroniques, dialyse et transplantation rénale. La liste des actes qu'ils pourront effectuer et des produits de santé qu'ils pourront prescrire est définie par arrêtés. C'est un médecin qui déterminera quels patients seront suivis par un IPA.

Pourront exercer en IPA, au sein d'une équipe coordonnée par un médecin, les IDE bénéficiant de 3 années d'expérience.

Besançon a monté un dossier pour un master IPA et a obtenu la labellisation mais le Ministère leur a reproché d'avoir monté le dossier sans y associer Dijon.

Marianne Zeller travaille sur ce dossier, qui est à construire avec le CHU. Les praticiens des disciplines concernées doivent être très impliqués. Cela doit cadrer également avec les besoins du GHT. Ce master se déroulera en formation continue. Les infirmières et infirmiers travaillant en hôpitaux et en libéral sont concerné(e)s. L'ARS financera la perte de revenus occasionnée par le temps dédié à la formation.

- 3- Le Doyen informe les membres du conseil de la ***nomination du Pr. Marc Bardou en tant que VP Recherche au Directoire du CHU*** (le Directoire est composé de la Directrice Générale du CHU, du Président de la CME, du VP Recherche et du Doyen).
- 4- Une nouvelle ***campagne de vaccination anti-méningocoque W***, dont la souche n'a pas disparu, est lancée en direction des jeunes âgés de 17 à 24 ans du bassin de Dijon et Genlis.
- 5- La plateforme SIDES, créée pour le 2<sup>e</sup> cycle des études médicales est désormais utilisée pour le 3<sup>e</sup> cycle. Elle migre vers une ***autre plateforme informatique*** qui s'appelle ***SIDES NG*** (pour ***Nouvelle Génération***).

6- L'Ub a signé un contrat d'objectif et de moyens, l'évaluation est obligatoire pour ce qui concerne la formation. Les enseignements de P2 et P3 et les stages de P3 sont déjà évalués par les étudiants. Cette fois, il est demandé une évaluation par les étudiants et les enseignants, notamment des conditions matérielles d'enseignement.

En pharmacie, une demande avait été faite il y a quelques années. Le plus difficile est de faire évoluer les choses en fonction des résultats des évaluations.

### **7- Elections professionnelles**

Les élections professionnelles auront lieu le 6 décembre prochain, **de 9 heures à 17 heures**. Toutes les catégories de personnels sont concernées. **Un bureau de vote sera ouvert à l'UFR**, il concerne 4 scrutins (comité technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, comité technique d'établissement (Ub), comité technique universitaire (ne concerne que les enseignants mono-appartenants titulaires et stagiaires), commission consultative paritaire des agents non titulaires).

Deux scrutins se dérouleront par voie électronique entre le 29 novembre et le 6 décembre, il s'agit de ceux relatifs aux commissions paritaires académiques et nationales des personnels BIATSS et enseignants du second degré.

## **V – UMDPCS**

### **1- Fiche filière du Master 2 Santé Soins et Communication (Cf. Annexe)**

Le Pr. Olivier Galibert présente la fiche filière du Master 2. Il n'existe pas de Master 1, celui-ci sera validé sur **dossier** (comportant une synthèse du parcours professionnel, une note bibliographique et le développement d'une problématique info-communicationnelle en Santé et Soins) et **épreuve orale** (soutenance de dossier et discussion avec le jury). Le tarif de ce M2 sera de 6 000 euros. Le public principalement visé sont les paramédicaux ainsi que les titulaires d'un M1 Santé. La formation est proposée exclusivement en formation continue, via l'UMDPCS. Le responsable universitaire pour l'UFR est le Pr. Pierre Jouanny.

L'ouverture de ce master est prévue à compter de la rentrée 2019, si 10 étudiants minimum s'inscrivent (cela représente le seuil d'équilibre financier).

La certification du niveau M1 est envisagée via un DU pour l'avenir.

**Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité.**

## **III – Cinquantenaire (Anne Wilhelm) (Cf. Annexe)**

Anne Wilhelm présente l'organisation prévue pour l'après-midi du 18 octobre.

Une demi-journée de mini-conférences sera proposée à l'amphithéâtre Bataillon. Elles auront pour thème l'avenir de l'enseignement en santé. Le Doyen adresse ses remerciements aux Pr. Offer,

Vergely, au Dr Guerriaud ainsi qu'aux étudiants et personnels techniques qui ont participé à la mise en place du nouveau jardin des plantes médicinales, installé dans le patio. Il s'agit d'un beau projet collaboratif, financé par le DU d'aromathérapie. Le patio sera accessible pour une visite, de même que le learning lab et la salle Barry.

Un bar à tisanes sera installé dans le hall de la faculté tout l'après-midi du 18 octobre.

Seront remis le 18 octobre les prix aux lauréats du concours d'œuvres lancé dans le cadre du cinquantenaire intitulé « Ma fac dans 50 ans ». 4 propositions ont été réceptionnées, émanant de Joran MATON, inscrit en 5<sup>e</sup> année Pharmacie, filière Internat ; ALEXANDRE MELOUX, interne en DES-IPR (pharmacie) ; Valentin VEILLET, étudiant en 4<sup>e</sup> année de Pharmacie ; Chloé NEBOIS, personnel de l'antenne financière de l'UFR.

Le 1<sup>er</sup> prix, financé par la Médicale, est une enceinte Bose, le second prix, financé par la MACSF, est une Box séjour de rêve – 3 jours.

Les membres du conseil sont appelés à voter pour les différentes productions et à désigner les vainqueurs. Le 1<sup>er</sup> prix est attribué à Joran MATON, le second prix à Chloé NEBOIS.

#### **IV – Finances (Cf. Annexe)**

Il est demandé aux membres du Conseil de procéder au vote de régularisation d'un certain nombre de tarifs d'AGROSuP, qui n'ont jamais été votés en conseil d'UFR. Ces tarifs sont présentés sous forme de devis. L'année prochaine, des tarifs à la prestation et à l'unité seront établis.

Un appel à projets pour des équipements pédagogiques a été lancé auprès de la communauté de l'UFR. De nombreux projets ont été remontés, les bons de commande devront être passés pour le 15/11 et la livraison effectuée au 31/12.

La circonscription **Pharmacie** fait état de divers projets (qui ont été classés par ordre de priorité en comité pédagogique) pour un montant total de **53 837 euros**, celle de **Médecine** soumet des projets pour un montant de **68 725 euros**, les services communs de l'UFR des projets pour un montant de **55 975 euros**, soit un total de **178 537 euros**. Le montant possiblement disponible est d'environ 100 000 euros mais il s'agit de crédits de fonctionnement. Or, un certain nombre de dépenses sont classées en investissement. Les achats relevant de l'investissement ne seront possibles que si l'université accepte - et peut - « troquer » de l'investissement contre du fonctionnement avec l'UFR.

Il y a plusieurs projets en simulation, or il existe un projet commun CHU-CGFL-uB sur l'installation d'un centre de simulation. Le CHU apporte 1,5 million d'euros, il est important que l'UFR contribue.

La commission des finances de l'UFR, chargée d'examiner les projets, se réunira le jeudi 18 octobre.

Pour l'année 2019, il est d'ores et déjà demandé aux enseignants de faire remonter leurs demandes au cours du 1<sup>er</sup> semestre.

Les membres du comité pédagogique ont émis le souhait de voir attribuer une base convenable de crédits à certaines disciplines qui en sont dépourvues.

## VI – Scolarité

### 1- Comité pédagogique Pharmacie du 12 juillet 2018 (Cf. Annexe)

Ce compte-rendu est soumis tardivement aux membres du conseil, n'ayant pu être validé auparavant. Celui du 11 octobre n'est pas encore rédigé.

Au cours de cette séance du 12 juillet ont été désignés : les responsables de parcours (a été actée la responsabilité en binômes (titulaires + suppléants)), les responsables d'année ainsi que divers responsables pédagogiques (M1 Santé, école INSERM...)

La composition du comité pédagogique a également été actée.

Le projet de modification des statuts de l'UFR a été soumis aux membres du comité. Il s'agit de modifier l'article 23 afin de permettre à un enseignant non élu au conseil d'être assesseur à la pédagogie de la circonscription Pharmacie. Le vote relatif à cette modification aura lieu au conseil d'administration de l'UB en 2019.

Le service sanitaire a fait l'objet d'une présentation par les Dr Cottet et Lejeune, en charge de la mise en place de ce nouveau dispositif, impactant pour les études de pharmacie.

### 2- Comité pédagogique Médecine du 9 octobre 2018 (Cf. Annexe)

Ont été évoqués au cours du comité les points suivants :

- **le séminaire Annonce diagnostic** à l'attention des P3 a fait l'objet d'une présentation avec diffusion d'un film. Très apprécié des étudiants, des pistes ont été évoquées afin de permettre de l'ouvrir à un plus grand nombre et lui donner une meilleure visibilité.

- **Les résultats des ECNi 2018** à l'issue desquels le CHU de Dijon a enregistré une progression de 9 places en matière de choix des internes au niveau national.

**Rappel du calendrier des ECNi 2019 :**

- **ECNi blanc national : du 11 au 15 mars 2019**
- **ECNi blanc inter UFR : du 23 au 25 avril 2019**
- **ECNi officiel : du 17 au 21 juin 2019**
- **Proposition d'ECNi blanc national à destination des MM2 les 8, 9 et 10 juillet 2019.**

- **UMDPCS** : présentation du **M2 Santé, Soins, Communication** par le Pr Galibert.

- **L'application Microsoft Teams** a été présentée aux membres par le Dr Devilliers. Mise en œuvre à la rentrée auprès des étudiants en Médecine, elle rencontre déjà un grand succès.

- **Point étudiants**

Les étudiants ont souhaité évoquer :

- **les stages en périphérie** et les résultats d'un **questionnaire** mené auprès des étudiants effectuant un stage en périphérie (42 répondants sur 120 concernés).
  - **L'annulation du week-end d'intégration Médecine** à la demande expresse du ministère de l'enseignement supérieur à une heure du départ des bus
  - Les **vidéos** réalisées et diffusées dans le cadre du **cinquantenaire** et notamment celle relative à la **première pierre**. Jugée nuisible à leur image, elle a été enlevée de la diffusion sur la page Facebook de l'UFR à leur demande.
  - Les **retards ou annulations de cours de l'UE 11 en 2<sup>nd</sup> cycle**
  - La **réforme du 2<sup>nd</sup> cycle**
- **L'appel à projets pédagogiques**
  - **La transformation du système de santé**

## VII - Transformation du système de santé : débat sur la PACES (R1C)

Le Doyen évoque la suppression annoncée de la PACES ainsi que les débats actuels et diverses pistes de réflexions.

Si la suppression du numerus clausus, qui n'est pas accompagné de moyens supplémentaires alloués à la formation des professions de santé, ressemble à un effet d'annonce, les implications de la suppression de la PACES sont en revanche beaucoup plus concrètes.

L'objectif principal poursuivi par ces réformes est de permettre aux étudiants, échouant dans leur projet de suivre des études de santé, de valider une licence, et ainsi de ne pas rester sur un échec. Un second objectif consiste à diversifier le recrutement, le profil des futurs professionnels de santé.

La mise en place de ces réformes conduira les étudiants à s'engager dans un parcours licence, et ce n'est qu'en 2<sup>ème</sup> année qu'ils pourront faire une demande de changement de filière. Cette demande pourra aussi intervenir en 3<sup>ème</sup> année.

Ainsi, même si une licence en sciences de santé est créée, ce qui est encore en réflexion, cette nouvelle organisation nécessitera l'intégration d'UE de sciences de santé dans les autres UFRs de l'université.

## VIII – Commission de déontologie

La charte relative à la mise en place d'une commission de déontologie a été signée par les facultés de Médecine (et non par les facultés de Pharmacie au vu du caractère restrictif de la charte et des relations existant entre la Pharmacie et les industriels).

Le Ministère a fait un rappel sur la mise en place de cette commission, effective dans seulement deux facultés de Médecine en France.

## **IX – Commission de la Recherche**

Le but de cette commission est de travailler sur l'aide au développement et à la participation des étudiants à la recherche et faciliter les passerelles vers l'industrie.

Le Doyen propose de demander aux Professeurs Bardou, Béjot, Bonnotte, Callanan, Creuzot-Garcher, Cochet, Duvillard, ainsi qu'à Carmen Garrido, d'en faire partie.

Il s'agirait en 1<sup>er</sup> lieu d'organiser une ½ journée de rencontre entre nos équipes de recherche et BF Care (382 entreprises travaillant dans le domaine de la Santé en Bourgogne). Madame Tenenbaum propose le soutien de la Métropole et de la Région sur ce projet.

## **X – Questions diverses**

Monsieur Maynadié souhaite la présence au conseil, en temps qu'invités permanents, d'un représentant des IFSI et d'un représentant de l'IFMK. Il propose d'interroger Mesdames Niaux (directrice du GCS IFSI) et Le Moteux (directrice de l'IFMK) afin qu'elles désignent chacune un représentant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen lève la séance à 19h05.